



62

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- en pj vous trouverez un modèle de courrier à distribuer aux Parents d'Elèves concernant la journée de grève nationale du 31 janvier dans la Fonction Publique.

la plate-forme intersyndicale d'appel étant commune aux 3 fonctions publiques, elle n'intègre pas les questions spécifiques à chaque Service Public. Il nous appartient de les rendre visibles dans la rue et auprès des Parents d'Elèves.

- rythmes scolaires : vous trouverez en pdf joint le courriel qu'1 IEN d'un autre département a adressé aux enseignants de sa circo. L'IEN demande qui serait volontaire pour assurer des heures pendant le temps périscolaire ...

Ce que nous avons envisagé se concrétise déjà. Les collectivités qui ne sont pas en mesure de recruter des personnels pour la prise en charge de ce temps vont faire appel aux enseignants, ce qui règlera le problème de la cohérence entre temps scolaire et temps périscolaire, mais également permettra d'autant plus facilement de prendre en charge les activités culturelles, artistiques et sportives durant le temps non scolaire.

C'est le début de l'externalisation des disciplines dites non fondamentales !!!

De plus, les enseignants seront alors employés par la collectivité locale et non plus par l'Etat : c'est la porte ouverte à la territorialisation des enseignants, la possibilité de remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat, qui rappelons-le, garantit et le système et les personnels de toute tentative de corruption, trafic d'influence, coercition, mais également garantit la même qualité du Service Public sur l'ensemble du territoire national.

- GT d'hier : informations générales :

▶ diminution du budget formation de 8 % hors frais de déplacement correspondants (si on les inclut, la diminution est pratiquement doublée) : c'est le nouveau visage du changement !

▶ explication concernant la circulaire du DASEN sur la non reconduction tacite des temps partiel.

En fait, il s'agit d'adapter les quotités de temps partiel actuellement en vigueur, au passage à la semaine à 9 demi-journées. En effet, les quotités 75% et 80% ne peuvent pas s'appliquer à cette organisation. L'administration est en train de travailler à cette révision, ce qui retarde la parution de la circulaire sur les temps partiels.

Donc, les collègues concernés devront choisir parmi les nouvelles quotités qui seront retenues par l'administration. Le SNUipp a demandé si la possibilité qui était encore ouverte cette année pour la prolongation d'un 80% hebdomadaire pour enfant de moins de 3 ans serait maintenue. Pas de réponse pour l'instant. Même question pour le 80% hebdomadaire pour raison de santé. Réponse : on examinera au cas par cas.

cordialement,
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, **ensemble** on les défend !

